Image not found or type unknown

Validité d'un achat avec réduction périmée

Par **MARIE ANNE 93**, le **23/06/2016** à **12:51**

merci pour votre réponse.
n pédalier est une appareil qui permet à la personne, tout en restant assise dans son fauteuil, de simuler soit la marche soit le pédalage.
Je suis d'accord sur le coût mais ils ont été tellement désagréables .. enfin, cela m'est déjà arrivé avec un autre organisme qui a soit retourné le bon de commande au motif "périmé" soit l'a honoré en l'état avec la réduction.
Dans le cas présent, je souhaite connaître mes droits : N'est ce pas à eux de me retourner la preuve (bon de commande) de leurs dires et ont ils le droit de livrer le produit alors que le contrat était obsolète et mettre ainsi le client en situation de payer un produit qu'il n'aurait pas commander s'il n'y avait pas eu la réduction de 10 € ,
Merci pour votre réponse

Par **youris**, le **23/06/2016** à **18:48**

bonjour,
impossible de répondre à un tel message.
dans le titre vous parlez de bon de réduction périmé puis dans votre message de contrat obsolète ?
salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés